

# Écoles de la commune de Saint Pierre La Noue

## Compte-rendu du conseil d'école du 3ème trimestre

### Jeudi 25 juin

#### Présentation du conseil

#### Personnes présentes :

- \* Représentants des parents d'élèves : Mmes Haribou, Vinet, Nomer, Fumeron, Faloppe
  - \* Mairie : Mme Bonnifait ( conseillère municipale) & Mme Paronnaud (ajointe)
  - \* DDEN : M. Guibertau
  - \* Directrice de l'Îlot Vacances : Mme Morin
  - \* Enseignants : M.J.Harscoët, M.Juchereau, Mmes Duclos, Le Roy, Fougeroux & Danthony
- Personnes absentes et excusées :
- \* Mme Dupinay (Inspectrice de l'éducation nationale)

#### 1) Retour à l'école en cette fin d'année scolaire 2019-2020 et protocole sanitaire

#### Retour à l'école sur Péré :

Les élèves de Péré sont revenus à hauteur de 18/23 dans les 2 classes à partir du mois de mai. Ils ont respecté les contraintes du protocole sanitaire et ont eu plaisir à reprendre, à apprendre en petits groupes.

Petit à petit des élèves sont revenus en juin : 19/23 en CM2 et 21/23 en CE2-CM1.

Au 22 juin, le nouveau protocole étant difficilement applicable dans les classes, l'équipe enseignante a décidé en collaboration avec le dispositif 2S2C de la Mairie et de l'Îlot Vacances de poursuivre les deux dernières semaines en demi-groupes.

Les retours des familles ont été positifs.

Pour la fin de l'année, mardi 30 juin sont prévus une sortie *nature* au Pré Cornu ainsi qu'un pique-nique *zéro déchet* en lien avec le projet « pré covid ».

#### Retour à l'école sur ST Germain de Marencennes

Au retour du confinement, seuls les élèves prioritaires et les élèves de GS et de CP ont réintégré l'école.

Au 2 juin, l'école a ouvert ses portes à tous les élèves dont les parents étaient volontaires. Nous avons accueilli 8 PS, 3 MS, 12 GS, 13CP, 13 CE1, 9 CE2 soit 58 élèves sur 94 inscrits.

L'accueil s'est réalisé selon une alternance de 2 jours d'école, 2 jours en garderie alternative ( puis plus tard en 2S2C) ou à la maison selon les disponibilités des parents.

Chaque enseignante a fourni à la fois le travail en distanciel (pour ceux qui étaient à la maison tous les jours et pour ceux qui n'étaient à l'école que 2 jours) et le travail en présentiel à l'école.

Au 22 juin, les locaux de St Germain permettaient d'accueillir tous les élèves selon le nouveau protocole.

Nous remercions les parents pour leur investissement auprès de leur(s) enfant(s) et leur patience face aux différents changements et aux adaptations qu'ils ont dû mener.

Nous remercions tout le personnel communal de chaque école pour leur aide et leur travail au quotidien pendant cette situation inédite.

#### Le protocole sanitaire au 22 juin

Le protocole a été allégé mais pas supprimé.

En voici les grands axes pour cette nouvelle organisation :

- \* **Prise de température** de votre enfant avant l'arrivée à l'école (celle-ci ne doit pas dépasser 37.8)

- **Lavage des mains** plusieurs fois par jour dès qu'ils entrent ou sortent d'un lieu (classe, toilettes, réfectoire), sans mesure de distanciation entre élèves du même groupe classe.
- **Les nouvelles règles de distanciation physique**  
Pour la maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire...) ou à l'extérieur.

Pour les élémentaires (CP, au CM2), la distanciation physique d'au moins un mètre entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face s'impose dans les espaces clos (salle de classe, sas). Elle ne s'applique pas en extérieur pour les élèves d'une même classe.

- **La restauration** : Le service de restauration est assuré pour tous à la cantine en respectant le protocole sanitaire (sens de circulation, hygiène...) Sur St Germain et Péré, un seul service a lieu en respectant la distanciation d'un mètre entre les groupes d'élèves.

- **Le port du masque :**

- est obligatoire pour tout adulte si la distanciation d'au moins un mètre ne peut être respectée ( il est donc facultatif quand les enseignants font cours et à une distance de plus d'1m avec les élèves):

- est à proscrire pour les élèves de maternelle (sauf pour ceux qui prennent le bus) ;
- n'est pas recommandé pour les élèves d'élémentaire (sauf pour ceux qui prennent le bus).

Pour les élèves présentant des pathologies, l'avis du médecin déterminera les conditions du port du masque à l'école.

- **Les récréations** : Les espaces et les temps de récréations continuent à être aménagés : délimitation d'espaces pour éviter le mélange des groupes, mais pas de distanciation entre élèves d'un même groupe.
- **Limitation autant que possible du brassage des élèves**, les élèves resteront avec leurs pairs dans leur groupe classe.
- **Eviter les rassemblements** aux temps d'accueil et de sortie.
- **Nettoyage et désinfection des locaux** : au moins une fois par jour (sol/tables/bureaux/espaces communs/poignées de portes/bancs). Pour les ballons/jouets/jeux/etc également une fois par jour au minimum ou 24h sans utilisation.
- **Aération** fréquente des salles au moins 15 min toutes les 3 heures.

#### Accueil Périscolaire

Depuis le 12 mai, participation du périscolaire en relation étroite avec la mairie pour proposer une garderie alternative aux parents prioritaires.

Suite à une convention signée entre l'État et la mairie, cette garderie alternative s'est transformée en un dispositif 2S2C (sport, santé, civisme, culture) avec l'intervention d'un animateur sportif de la CDC.

Les horaires de l'accueil périscolaire restent inchangés : 7h le matin et jusqu'à 19h le soir. Pour des raisons d'organisation et pour permettre le bon respect du protocole sanitaire il est demandé aux parents de prendre contact avec l'îlot vacances à minima la veille s'ils ont besoin de ce service. (îlot.vacances@yahoo.fr)

#### 2) La rentrée 2020 (le mardi 1er septembre)

#### Effectifs

TPS : 2  
PS: 13  
MS: 18  
CE2 : 18 (+1 en attente)  
CP: 18  
CE1: 17  
CM1 : 12  
CM2 : 19

Sur la commune de St Pierre La Noue nous avons comme prévision pour la rentrée 2020 : 40 élèves inscrits en maternelle ( sans compter les TPS) et 84 élèves inscrits en élémentaire.  
Total : 124 élèves sans les TPS

Structure des classes (sous toute réserve)

Sur Saint Germain :

- TPS/PS/MS ( 2+13+6) MS/GS (12 + 9) CP (18) CE1/CE2 ( 17 + 6)

Sur Péré :

- CE2/CM1 ( 12 + 8) CM1 /CM2 ( 4 + 19)

Répartitions

Un petit groupe de CE2 devrait aller sur Péré. Les critères choisis sont :

- le bien-être de l'élève dans ses apprentissages ;
- les fratries (ne pas avoir deux élèves de la même fratrie dans la même classe) ;
- les amitiés.

Les répartitions définitives se feront à la pré-rentrée en fonction des dernières inscriptions et radiations. Les listes de classes seront affichées le Lundi 31 août en fin d'après-midi.

Les effectifs et la structure des classes annoncés n'ont rien de définitif : des modifications des effectifs peuvent engendrer des répartitions autres.

La rentrée échelonnée :

Une rentrée échelonnée sur une semaine aura lieu pour les PS et les TPS.

Faisant partie de notre projet d'école, cette rentrée permet aux élèves et aux parents de se familiariser au mieux avec les lieux et les enseignants.

La visite de l'école pour les nouveaux arrivant n'ayant pas eu lieu. Un livret d'accueil sous forme de padlet va être communiqué aux familles la dernière semaine de classe.

Le transport :

Les modalités sont quasi les mêmes que celle de l'année passée.

L'inscription peut se faire en ligne sur le site [transcol17@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:transcol17@nouvelle-aquitaine.fr)

Une étude va être réalisée en mairie pour aider les familles qui payent le plus. Une aide pourrait être apportées à ces familles à la rentrée 2021.

Mouvement des enseignants :

Sur l'école de St Germain, Mme Le Roy et Mme Danthony quittent l'école.

Mme Jimenez Marie prendra la direction de l'école et le CP, Mme Lefebvre Marion prendra la classe de Fanny Le Roy ( CE1 CE2) à la rentrée prochaine.

La décharge de direction sera assurée par Mme Crossette Annelise.

Mme Danthony et Mme Le Roy expriment leur tristesse de quitter leurs collègues ainsi que le formidable personnel de cette école. Notamment les deux ATSEM Séverine Germain, Léopoldine de Morais ainsi que Lydie Mercier, sans qui l'école ne tournerait pas aussi bien. Mme Danthony souligne leurs qualités tant humaines que professionnelles.

Sur l'école de Péré, aucun changement.

Demande de Travaux :

Péré :

- Installation d'un vidéoprojecteur au plafond ou sur un bras dans la classe de M. Juchereau.
- Changer le téléphone ( bruit persistant)
- Question du photocopieur à la mairie.

St Germain :

- Les toilettes pour les élémentaires et les toilettes pour les maternelles.

3) Questions/ remarques diverses

- En prévision de la rentrée, les représentants des parents d'élèves et l'A.P.E souhaitent produire un document de collecte de mails et d'autorisation d'utilisation de mail à donner aux familles à la rentrée. Il semble également que l'Îlot vacances serait intéressé pour avoir également son paragraphe.

" Pendant l'année scolaire, deux instances peuvent être amenées à communiquer avec vous, il s'agit des représentants des parents d'élèves et de l'A.P.E.  
Distinctement nous vous proposons d'indiquer votre mail ci-dessous, et de cocher la case pour donner votre accord d'utilisation du mail.

Nom et prénom de l'élève:.....

En classe de : .....

Nom de l'enseignant :.....

Mon adresse mail est : .....

J'autorise les représentants des parents d'élèves à utiliser mon mail pour communiquer .....  
(Cochez la case pour donner votre accord)

J'autorise l'A.P.E. à utiliser mon mail pour communiquer .....  
(Cochez la case pour donner votre accord)

L'équipe enseignante pense qu'un document commun, est une très bonne idée.

Par contre elle propose plutôt aux délégués de parents d'élèves et aux associations de donner chacun une adresse mail aux parents. Les familles qui souhaitent avoir les informations ou qui souhaitent communiquer avec l'une ou l'autre des associations enverront directement leur propre adresse mail.

• Remarques diverses

- Pour cet été, suite aux contraintes sanitaires, l'inscription à l'Îlot vacances ne pourra se faire que sur une semaine entière ou à minima sur 3 jours.
- A la rentrée, tous les parents devront refaire le dossier de leur enfant concernant l'accueil périscolaire (garderie).
- Organisation des inscriptions en mairie à simplifier. Questionnement sur le suivi administratif entre les deux écoles.

Président de séance : Mme Danthony

Secrétaires de séance : M. Harscoët et Mme Danthony

